



**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021**

● **Objet :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1er mars 2021

● **Patrimoine / travaux :**

- Demande de subvention vidéoprotection – FIPD 2021
- Demande de subvention vidéoprotection – Département de l'Isère
- Demande de subvention plan de relance DSIL – Porte de la Loi
- Candidature appel à projet « Programme de soutien des villes et villages labellisés »
- Modification plan de financement TE 38 – Réseau d'éclairage public

● **Affaires scolaires :**

- Approbation tarifs restauration scolaire
- Approbation tarifs garderie
- Approbation dossier scolaire d'inscription 2021/2022

● **Affaires diverses :**

- Approbation convention d'adhésion « Petites villes de demain »

SUJETS ET DELIBERATIONS RELATIFS A L'ORDRE DU JOUR :

PRÉSENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, CARLIER, COGNET, Mmes DESMURS-COLLOMB, DEROULLERS, DOUCHEMENT, M. ESPIE, Mmes FERRARA, FLORES, MM. GEOFFRAY, GILBERT, Mmes GOICHOT, HERNANDEZ MM. MAGNIN-FIAULT, MALLETON, Mmes MESTRALLET, MOTTET, MULARD, MM. N'KAOUA, PATRAT, Mme SALERNO, M. SNYERS

EXCUSE : M. LONGOBARDI

M. MALLETON a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2021 est approuvé.

N° D2021_017

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - EXTENSION ET RENFORCEMENT SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Madame Virginie DESMURS-COLLOMB, adjointe aux travaux, propose au conseil municipal d'approuver une demande de subvention dans le cadre du FIPD pour des travaux d'extension et de renforcement du système de vidéoprotection de la commune pour l'année 2021, en équipant les lieux suivants :

- Stade municipal
- Restaurant scolaire
- Abords école Saint-Augustin – Place du 8 mai 1945
- Collège

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux d'extension et de renforcement du système de vidéoprotection pour l'année 2021
- **AUTORISE** la commune de Crémieu à effectuer une demande de subvention auprès du FIPD dans ce cadre
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande

N° D2021_018

DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE L'ISERE - EXTENSION ET RENFORCEMENT SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Madame Virginie DESMURS-COLLOMB, adjointe aux travaux, propose au conseil municipal d'approuver une demande de subvention au département de l'Isère pour des travaux d'extension et de renforcement du système de vidéoprotection de la commune pour l'année 2021, en équipant les lieux suivants :

- Collège

- Stade municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux d'extension et de renforcement du système de vidéoprotection pour l'année 2021
- **AUTORISE** la commune de Crémieu à effectuer une demande de subvention auprès du département de l'Isère
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande

N° D2021_019

RESTAURATION PORTE DE LA LOI - DEMANDE DE SUBVENTION – PLAN DE RELANCE / DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Madame Virginie DESMURS-COLLOMB, adjointe en charge des travaux et du patrimoine rappelle au conseil municipal que l'opération de restauration de la Porte de la Loi est programmée cette année et propose au conseil municipal de demander une subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) s'inscrivant dans le plan de relance et selon le plan de financement suivant :

Montant total prévisionnel de l'opération H.T. : 575 000 € (travaux et maîtrise d'œuvre)

Aides publiques :

DRAC : 40 % soit 230 000 €

DSIL : 40 % soit 230 000 €

Total aides publiques : 80 % soit 460 000 €

Auto-financement : 20 % soit 115 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement décrit dans la présente délibération pour l'opération de restauration de la Porte de la Loi
- **AUTORISE** la demande de subvention auprès de la dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre du plan de relance, sur la base du plan de financement approuvé

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande

N° D2021_020

**RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES - APPEL A PROJET – PROGRAMME DE SOUTIEN
AUX VILLES ET VILLAGES LABELLISÉS**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projet porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes du programme de soutien des villes et villages labellisés (Petites cités de caractère) afin d'obtenir une aide pour les programmes futurs éventuels suivants :

- Réfection de la montée Saint-Hippolyte
- Restauration des calades Porte de Quirieu
- Enfouissement réseaux secs montée Saint-Laurent
- Réhabilitation du Clos Bouillet
- Déplacement de la Croix Place de la Chaîte

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la dépose de candidature dans le cadre de l'appel à projet du programme de soutien aux villes et villages labellisés,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande

N° D2021_021

TE38 - TRAVAUX SUR RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame Virginie DESMURS-COLLOMB, explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement qui avait été voté et validé en conseil municipal par la délibération D2020_013 du 11 février 2020. La présente délibération annule et remplace donc cette dernière.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 134 650 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 49 692 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 4 809 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 80 149 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Pour : 18

Abstention : 4

Contre : 0

- **PRENDS ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
 - Prix de revient prévisionnel : 134 650 €
 - Financements externes : 49 692 €
 - Participation prévisionnelle : 84 958 €

- **PRENDS ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : 4 809 €

- **PRENDS ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 80 149 €

N° D2021_022

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants, applicables pour l'année scolaire 2021/2022, pour la restauration scolaire :

- Résident Crémieu et Ulis : 4,57 €
- Tarif "occasionnels" : 5.44 €
- Tarifs extérieurs 5.44 €
- Tarifs « adultes » : 9.04 €
- PAI : 2.04 €

- Frais de rappel : 10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus

N° D2021_023

TARIFS GARDERIE – ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants, applicables pour l'année scolaire 2021/2022, pour la garderie :

- Tarif résident : 1/2h = 1,54 € ; 1h = 3.08 €
- Tarif occasionnel et extérieur : 1/2h = 1,80 € ; 1h = 3,60 €
- Frais de rappel : 10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus

N° D2021_024

DOSSIER SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adopter le dossier scolaire, inscription et règlements (écoles, garderie et restaurant scolaire), pour l'année scolaire 2021/2022, joint en annexe à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier scolaire pour l'année 2021/2022

N° D2021_025

APPROBATION CONVENTION D'ADHÉSION «PETITES VILLES DE DEMAIN»

Madame Clotilde DOUCHEMENT, 1ère adjointe en charge de la culture et du développement économique, propose au conseil municipal d'approuver la convention d'adhésion de la commune de Crémieu au label « Petites villes de demain ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'adhésion de la commune de Crémieu aux « Petites villes de demain »

- **AUTORISE** le maire à signer cette convention ainsi que tout document annexe se rapportant à cette affaire

Questions orales :

- Gestion du droit du sol et des demandes de travaux : la situation en matière de suivi des dossiers d'urbanisme est actuellement en difficulté du fait de l'absence d'agent affecté à ce poste. Ce point nécessite de connaître les conséquences en matière de respect de notre mission pour éviter les accords tacites en matière d'urbanisme.

Mme DESMURS-COLLOMB, adjointe en charge de l'urbanisme, affirme qu'une nouvelle personne a été recrutée pour le poste d'urbanisme et qu'elle prendra ses fonctions le 17 mai.

- Stationnement en centre-ville : à l'automne dernier, notre assemblée avait débattu des mesures à appliquer pour le respect de la zone bleue. Six mois après, nous souhaitons connaître le bilan des nouvelles dispositions mises en œuvre par la police municipale.

Mme DOUCHEMENT, 1^{ère} adjointe, affirme que depuis l'application du dispositif, de l'avis général, il y a une plus grande fluidité dans le stationnement de la zone bleue, en centre-ville. Une réflexion plus générale sur les parkings et stationnements communaux est actuellement menée par plusieurs commissions.

- Crise sanitaire : un précédent courrier vous sollicitait pour qu'un état des lieux soit réalisé en réunion du conseil. Malgré votre réponse, nous maintenons cette demande à la vue de la gravité de la situation et des conséquences pour la population de notre commune. De même, suite aux multiples directives données par le ministère de l'éducation nationale, un point sur le fonctionnement des établissements scolaires situés sur la commune semble nécessaire important.

Confère procès-verbal.

- Clos Bouillet : à l'issue de la période de consultation du public, il semble important que ce sujet concernant plusieurs commissions fasse l'objet d'un pilotage spécifique. Nous demandons qu'un comité de pilotage soit créé avec des élus des différentes commissions concernés par ce projet transversal.

M. PATRAT, adjoint en charge de la communication et de la démocratie participative, propose la création d'une commission municipale temporaire pour mener la réflexion de la réhabilitation du Clos Bouillet, une boîte à idées sur place, deux rencontres prévues les 5 et 15 mai et une adresse mail dédiée permettent également à la population de faire remonter des propositions à la municipalité.